STOP au statut de cohabitant !

Actuellement, le montant des aides sociales (allocations de chômage, d'insertion, d'indemnités d'incapacité de travail...) est calculé selon votre situation familiale. Si vous êtes cohabitant, vos allocations sont revues très fortement à la baisse. Depuis des années, de nombreuses associations de défense des citoyens dénoncent les effets pervers de ce système qui pousse le plus démunis dans la pauvreté et va à l'encontre du droit à la vie privée et à la liberté. À l'horizon des élections de 2024, elles font le forcing pour exiger la suppression de ce statut profondément injuste.

En 1980, dans le but de faire des économies dans la Sécurité sociale, le gouvernement décide de conditionner le montant des allocations sociales en fonction de la composition du ménage et fixe 3 statuts : chef de ménage - isolé - cohabitant.

40 ans plus tard, ce système est toujours d'application malgré les appels répétés à sa suppression, malgré **les conséquences désastreuses qu'il provoque et le changement de nos modes de vie.**

Supprimer le statut de cohabitant c'est...

- **Récupérer des droits fondamentaux**

Percevoir un montant plus faible parce que l'on est cohabitant alors que l'on a cotisé comme les autres à la Sécurité sociale est clairement discriminatoire. D'autre part, les cohabitants sont traqués et surveillés au quotidien. Les contrôles et visites domiciliaires organisés par certaines institutions (Onem, Inami...) ne respectent pas le droit à la vie privée.

Supprimer ce statut permettrait aux travailleurs sociaux de se consacrer à leur mission d'accompagnement des personnes en difficulté et de réduire la méfiance à l'égard de ces mêmes institutions.

Les pertes financières liées au statut de cohabitant empêchent les personnes de choisir en toute liberté avec qui vivre (parent, enfant, partenaire de vie...), partager leur quotidien et s'entraider.
Le système constitue une réelle atteinte aux droits fondamentaux des citoyens. Il n'a rien de social.

- **Lutter contre la pauvreté et favoriser la solidarité citoyenne**

Ce système de statuts est en décalage avec nos modes de vie actuels. De nos jours, les **cohabitations sont multiples** : colocations, habitats groupés, logements intergénérationnels... Pour faire face aux crises (économiques, de l'énergie, du logement...), les gens s'organisent, se regroupent. Le statut de cohabitant empêche ces solidarités citoyennes (qu'elles soient familiales, amicales, amoureuses ou autres...) et provoque des situations douloureuses voire dramatiques. Supprimer ce statut permettrait aux personnes concernées d'envisager d'autres formes d'habitat. Cela allégerait un quotidien devenu difficile pour beaucoup et permettrait de lutter contre le mal-logement, les "marchands de sommeil" et l'isolement social.

- **Diminuer les inégalités femme/homme**

Sans surprise, les femmes sont surreprésentées dans le statut de cohabitant et sont les premières à en subir les conséquences. Basé sur une conception de la famille qui date des années 50, ce système est obsolète, inégalitaire et nuisible pour les femmes. Non seulement il les maintient dans un lien de dépendance économique vis-à-vis de leur conjoint, mais en plus il constitue un réel obstacle pour celles qui souhaiteraient quitter le domicile, que ce soit par choix, nécessité ou par sécurité. Supprimer cette injustice favoriserait leur autonomie.

Comme Soralia et Solidaris, rejoignez la plateforme stopstatutcohabitant.be

Particulier, association ou institution soutenez notre démarche en signant la pétition ou encore en y déposant votre témoignage.

Ensemble agissons maintenant !